

Mais voici l'heure où les fidèles vont avoir l'occasion de contribuer, soit comme individus, soit comme sociétés religieuses ou civiles. C'a été le but de la dernière réunion du Comité, de grouper en catégories diverses les citoyens catholiques de la ville, de la province, et même des Etats-Unis, afin de leur fournir une occasion favorable de remettre ou de faire parvenir leur souscription à qui de droit. Ouvrant la liste par une première contribution de \$ 500.00 la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec a donné un exemple généreux qui, nous en avons l'assurance, sera suivi par toutes les sociétés-sœurs du Canada et des Etats-Unis auxquelles en sera faite l'invitation.

Mais les autres associations ne seront pas oubliées. Sociétés de bienfaisance et de mutualité : C. M. B. A., Chevaliers de Colomb, etc. ; sociétés religieuses : Congréganistes, Dames de la Sainte-Famille et de Sainte-Anne, Ligue du Sacré-Cœur, Enfants de Marie, membres des confréries de Saint-Vincent de Paul, (ces derniers individuellement) ; corporations civiles, financières et commerciales, seront toutes appelées à contribuer à une œuvre à laquelle aucun canadien catholique ne saurait être indifférent.

Il va sans dire qu'on fait également appel aux notables de la ville de Québec et du pays : juges, magistrats, ministres, sénateurs, conseillers, députés, et que tous tiendront à honneur de coopérer à la glorification du fondateur de l'Eglise de Québec. Déjà la liste de ces personnages a été dressée, et les membres du Comité de souscription se sont partagé l'honorable tâche de les voir et de recueillir leurs contributions.

A la dernière réunion du Comité de construction, il a été arrêté,—et cette décision a eu la sanction du Comité général,—de s'emparer dès maintenant du terrain que la ville a mis à sa disposition pour y placer la statue de Mgr de Laval. Dès le printemps prochain, on commencera les travaux considérables que requerra la construction de la base de l'œuvre et des accès exigés par l'inégalité de niveau du site pour donner au monument des assises convenables.

Le sculpteur, M. Hébert, à qui l'entreprise du monument a été confiée, doit venir prochainement à Québec pour soumettre au Comité général une nouvelle maquette reproduisant diverses modifications au premier projet suggérées par le dit Comité.